

*La plénière consacrée aux « compétences citoyennes », à leurs effets et à leur valorisation s'est révélée riche, sur tous les plans : participation nombreuse et renouvelée, échanges denses, ouverture de nouvelles perspectives. Ci-après quelques traces.*

## Plénière : sur la trace des compétences citoyennes

La présentation que j'avais faite dans la dernière lettre des « liens élastiques » qui nous relie aux Ateliers a trouvé un réel écho à l'occasion de cette plénière. L'un d'entre nous s'était même inscrit en signant « membre élastique » ! Guy Emerard m'avait incité à écrire sur cette relation spécifique que nous avons aux Ateliers pour que chacun se sente à l'aise de venir : les nouveaux comme les éloignés. Ça a bien fonctionné, puisque nous étions 35 au rendez-vous. Une fois encore, et avec sans doute une plus grande diversité (notamment d'âge puisque nous avons deux étudiants d'une vingtaine d'année et de nombreux trentenaires, sans oublier Augustin, quatre mois !), la parole a circulé entre tous, librement et fortement.

Les « compétences citoyennes », rappel des points déjà travaillés

Les Ateliers travaillent depuis longtemps sur cette question. La plénière de décembre 2005 nous avait déjà permis de mettre à jour [une première liste de compétences citoyennes](#). Afin de ne pas se tromper de débat, un rappel était nécessaire sur ce que nous entendons par compétences citoyennes. En première lecture, la logique est implacable : s'il y a des compétences citoyennes, alors on a des citoyens compétents... et donc des citoyens incompetents ! CQFD. Or on sait que de telles distinctions entre citoyens ont permis de justifier des régimes non démocratiques, avec suffrage censitaire par exemple. Pour nous la citoyenneté est bien sûr un droit et ne peut donc être réservée à une catégorie de citoyens déclarés compétents.

Pour autant tout le travail des Ateliers depuis cinq ans consiste à élargir la question de la citoyenneté de la seule logique des droits et devoirs à celle de l'initiative citoyenne au service du bien commun. Nous parlons pour cela de citoyenneté entreprenante. Cette expression de la citoyenneté ne va pas de soi, particulièrement dans un pays où l'intérêt général surplombe les individus. Développer un rapport au politique plus « adulte », plus participatif, suppose de développer des compétences qui sont aujourd'hui trop peu transmises.

Dernier point de rappel : l'acquisition de telles compétences se fait moins par la diffusion d'un savoir que par l'apprentissage d'une pratique. Un exemple : la rhétorique peut ne plus avoir de secret pour moi, si je n'ai pas trouvé d'occasion pour vaincre ma peur de prendre la parole en public, mon savoir sera sans objet. D'où la « praxis » que nous avons développée avec les « ateliers de discernement », dont plusieurs participants à la plénière ont d'ailleurs demandé à juste titre la relance.

Compétences citoyennes, synthèse présentée au paper board

Gymnastique intellectuelle\*

- écoute des autres sans jugement
- découverte de ses propres expertises
- responsabilité de sa parole

Rapport au collectif

- découverte du fait que « *tout seul on va plus vite, à plusieurs on va plus loin* »
- dépassement du sentiment d'impuissance lié à l'isolement

Autorité\* pour prendre l'initiative

- prise de conscience de la valeur de sa parole
- capacité à utiliser l'écrit pour construire sa réflexion
- capacité à participer à des réseaux et à les élargir

\* : ces deux notions ont fait l'objet des commentaires et précisions suivantes

*Gymnastique du sudoku...*

Michel Scriban a repris par écrit sa contestation fondée de l'expression gymnastique intellectuelle : « *Ce terme a fait surgir un ensemble d'images (probablement influencé par un film sur l'Allemagne de l'Est et les manifestations gymniques des jeunes au foulard rouge...) Quel fossé entre la profondeur des récits des citoyens présents et ce terme qui décidément ne colle pas. Quelle immensité entre ceux qui s'adonnent à la « gymnastique du sudoku » et les professeurs et familles de ce lycée parisien "mal côté" qui ont décidé depuis quelques années de construire une classe de lycée autour de projets en étroite collaboration avec le musée du Louvre. Par la parole, l'écrit, la gestuelle, l'expression, le dessin, les activités manuelles,... l'intellect n'y est pas seul sollicité. Comme un artisan ou un peintre dans son atelier, il n'y a pas que ses mains en action ! Et qu'en serait-il d'un citoyen aux ateliers ?* » Peut-être pourrait-on transposer le terme cher à Dominique Fauconnier de « réglage de son métier » au champ de la citoyenneté ou encore la notion, elle-aussi très connotée, d'« entraînement mental » propre au mouvement d'éducation populaire Peuple et Culture. Il n'en reste pas moins qu'il faut bien une forme d'agilité pour participer activement au débat public.

*Autorité, auteur, autorisation*

Gilbert François a bien pointé ce que nous mettons derrière le terme d'autorité (sans que ça ait été suffisamment explicité) : l'autorité n'est pas pour nous un pouvoir mais bien la reconnaissance que nous pouvons être auteur (cf l'expression « faire autorité »). La légitimité de l'auteur vient du regard des autres, on ne s'impose pas auteur. Pour être auteur, il faut se sentir autorisé. « *Je me sens le droit de dire que* ». Voilà la compétence-clé qui permet de réemployer ses acquis « citoyens » y compris dans des situations professionnelles ou sociales. [Laurent Marty](#), avec qui nous entretenons également des liens élastiques, travaille sur la notion de « culture de l'autorisation ». L'autorité dont nous parlons a donc beaucoup à voir avec la confiance en soi et aux autres et ne peut donc se confondre avec l'autoritarisme.

Autres précisions issues des échanges – en bref

- le développement de compétences citoyennes construites sur l'expérience personnelle ne peut se dissocier d'un dialogue avec le politique vu comme compréhension globale des enjeux : les Ateliers auront de plus en plus à travailler à ce dialogue.
- l'intégration de la gestion des conflits est nécessaire pour ne pas tomber dans le « boyscoutisme » : il y a bien une compétence particulière, trop peu mise en avant jusque là, peut-être dans le souci de bâtir sur le principe de confiance ; nous l'avons malgré tout croisée avec [Patrick Viveret](#) et son approche des « désaccords féconds », dès que l'accord se fait sur les désaccords.
- les compétences citoyennes parce qu'elles sont contextualisées sont nécessairement collectives dans leur exercice ; une question importante à prendre en compte lorsqu'il s'agira de trouver une forme de reconnaissance. Dans le même esprit on peut retenir la formule « la compétence, c'est bien souvent une incompétence reconnue » (une incomplétude de l'individu isolé, en tout cas)
- contrairement aux savoirs que l'on peut posséder, les compétences citoyennes, étant une praxis, conduisent à accepter le risque de l'action, la dépossession, et donc « que les choses nous échappent ».
- travailler les « douleurs citoyennes » : douleur de celui qui se sent à l'écart de l'expression politique, douleur de ceux qui, à l'inverse, cherchent à agir mais se heurtent à mille obstacles, au premier rang desquels leur trop grande envie d'agir qu'ils « imposent » aux autres ; comment accompagner ces douleurs ?

## Comment reconnaître les compétences citoyennes ?

Nourrie de ces échanges, la rapide présentation par Guy Emerard du projet de passeport des compétences citoyennes a intéressé, tout en suscitant des interrogations sur lesquelles nous aurons à continuer la réflexion.

La démarche proposée s'inscrit dans la perspective où l'éducation populaire tout au long de la vie retrouverait sa place dans les programmes régionaux de formation, notamment en Rhône-Alpes qui a retenu « la Citoyenneté » comme devise. Notre projet est construit autour de la mise en place d'un passeport des compétences citoyennes en considérant que pour promouvoir l'éducation populaire, il faut d'abord se doter d'un outil permettant l'identification de ses apports dans la mesure où ceux-ci découlent en large part d'apprentissages informels.

Quelques points pour comprendre le projet :

- Il choisit délibérément l'angle des compétences citoyennes : si l'éducation populaire se situe dans le vaste champ des apprentissages informels, nous nous concentrons sur celles que l'on acquiert dans des situations de vie quotidienne, dans des espaces de dialogue informels, dans des temps de brassage social comme le volontariat
- Il vise moins à l'analyse exhaustive des voies d'identification des compétences citoyennes qu'à la création d'un outil opérationnel qui permette à la Région d'avoir un instrument de validation justifiant qu'elle finance les démarches d'éducation permanente qui favoriseraient l'utilisation de cet outil
- Pragmatique la démarche s'appuie sur les travaux déjà conduits par l'Institut d'études sociales de Grenoble en concertation avec l'étude en cours sur les compétences associatives et syndicales

Questions à prendre en compte

- L'échange a bien montré les différences de perception des compétences décrites comme « citoyennes » : simples qualités humaines, compétences issues de pratiques informelles, culturelles, sociales, syndicales, ... ou compétences transversales qui s'acquièrent (ou se révèlent) dans un cadre spécifique
- D'où une question sur le positionnement des Ateliers : sont-ils un lieu où l'on acquiert des savoir-faire informels comme on peut le faire dans le domaine culturel ou social ou bien sont-ils un lieu particulier où l'on retrace son parcours, son expérience dans les divers domaines pour en dégager des compétences citoyennes, plus exactement pour les nommer et être en mesure de les revendiquer publiquement ? A la réflexion, je pense que cette dernière dimension (non exclusive) peut être très utile : nos expériences avec quelques centres sociaux montrent que des personnes peuvent y vivre des parcours d'insertion sociale et professionnelle exemplaires sans pour autant être en mesure d'en percevoir la portée au-delà de ce qu'ils ont vécu. Réfléchir sur son parcours, y repérer des compétences réinvestissables dans d'autres contextes pourrait sans doute constituer un apport des Ateliers à co-élaborer avec les acteurs du monde associatif.
- Enfin, l'ambivalence du rôle assigné au passeport est également apparue : outil de reconnaissance de la personne, moyen de labellisation des lieux d'acquisition de ces compétences, en vue de leur financement ?

Un travail complémentaire reste donc à mener avec tous les acteurs associatifs intéressés.

Vers un CA renouvelé

En début d'après-midi, après une matinée déjà dense, une quinzaine de personnes sont restées pour réfléchir à leur possible implication dans l'animation des Ateliers de la

Citoyenneté. Il va de soi que selon les situations personnelles, les investissements peuvent être très différents, à la fois en nature et en temps, ce qui n'est pas en soi un obstacle, car la diversité des apports est plus importante que l'homogénéité des engagements (on sait faire avec l'élasticité des liens !)

Nous avons décidé de prendre le temps de préciser nos engagements et de les partager dans une réunion spécialement consacrée à cela le samedi 10 novembre prochain. Toute personne désireuse de prendre part à l'animation des Ateliers peut y participer (prendre contact avec Pascale Puechavy ou moi).

Nous devons voir à cette occasion l'équilibre à trouver entre investissement personnel bénévole et activité rémunérée. Le premier doit sans doute trouver un nouveau souffle mais le second reste à mon sens indispensable. Nous aurons à évaluer les moyens nécessaires aux projets à conduire pour finaliser nos recherches de financement pour 2008.

HCD